

La Minerve



AVIS PUBLIC

<p>RÈGLEMENT NUMÉRO 693 CONCERNANT LES NUISANCES PAR LES FEUX D'ARTIFICE</p>

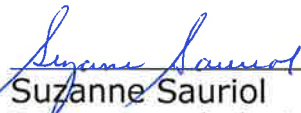
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le règlement numéro 693 concernant les nuisances par les feux d'artifice.

Le but de ce règlement est d'interdire, dans le noyau villageois, l'utilisation de feux d'artifice.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 7 juillet 2021.



Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7 juillet 2021, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 juillet 2021.



Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière